



PROPOSITION DE MODIFICATION DU MONTANT DE LA COTISATION DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Le budget 2019 / 2020 présente, en tenant compte des cotisations actuelles, des rentrées financières se montant à CHF 6'550.- :

TOTAL DES MEMBRES DE L'ASV POUR 2019/2020 :

- Membres : 131
- Membres (EMS) : 7
- Membres d'Honneur : 10
- Présidents d'Honneur : 3

- Non Membres de l'ASV mais membres d'une section de l'ASV : 20

Remarques :

- Les sections n'ont pas suivi le règlement de l'ASV concernant les membres / non-membres de l'association qui indique en effet que :

Art 1) Pour être affilié à une ou plusieurs sections de l'ASV, il faut être membre de base de l'ASV et régler ses obligations de cotisation.

- Chaque année, 1-3 membres démissionnent de leur qualité de membre ASV
- Plus de 20 personnes sont devenues non-membres de l'ASV mais ils participent toujours aux activités des sections de l'ASV avec les membres de la section de l'ASV.

D'une part, il est vrai que les sections ont un besoin d'agent légitime pour pouvoir organiser les activités (location de salle, frais de transports, etc.) qu'ils désirent mettre sur pied, et c'est pour cette raison qu'une cotisation est actuellement demandée aux membres des sections.

D'autre part, le comité de l'ASV dans la situation actuelle, ne voit pas comment obtenir d'autres rentrées financières pour organiser des activités importantes.

Pour cette raison, le comité de l'ASV propose de modifier les cotisations comme suit :

Catégorie	Ancien	Nouveau
Membre individuel	50.-	80.-
Membre individuel, junior	0	0

L'association :

INFO :

- Info Mail / Info Flash,
- Réseaux sociaux : le site propre de l'ASV et Facebook,

ACTIVITÉS accessibles à tous :

- Section Loisirs
- AS Poker
- Aînés
- Pétanque

SOUTIENS :

- Dispositions légales du Code Civil aux art. 60 et suivants
- Soutenir le financement des idées innovantes



L'association :

COMMUNICATIONS :

- Transparents
- Info Mail / Info Flash
- Réseaux Sociaux : site web et Facebook,
- Plateforme

L'ASSOCIATION :

- MEETING
- Échanges en Suisse romande avec d'autres sociétés
- SGB-FSS : Conférence Nationale, Assemblée des délégués
- SDS : Conférence, Assemblée des délégués
- Forum Écoute
- AGILE

SOUTIENS :

- Soutien spécifique aux sections culturelles et sportives
- Soutenir le financement d'activités

Si le projet d'augmentation des cotisations de 50.- à 80.- est validé par l'AG, nous pouvons estimer que nous pourrions disposer d'une somme s'élevant à environ CHF 13'000.-

Ces nouvelles ressources seraient utilisées de manière suivante :

- CHF 5'000 : investissements dans les activités de l'ASV
(Administration, frais, cotisation, location de salle, matériel et autre besoins).
- CHF 6'000 : investissements dans les activités des sections :
 - Loisirs Section, CHF 1'500
 - AS Poker, CHF 1'500
 - Aînés, CHF 1'500
 - Pétanque, CHF 1'500*(Administration frais, location de salle et autre besoins).*
- CHF 1'000 : réserve complémentaire pour couverture du déficit budgété.
- CHF 1'000 : réserve complémentaire pour l'année 2022
(90ème anniversaire de l'ASV).

En tenant compte de ces nouvelles cotisations, le budget 2021 devrait présenter un petit bénéfice.

En outre, le comité de l'ASV est persuadé qu'avec ces modifications, l'ASV bénéficiera d'une demande de soutien financière lorsqu'elle le demandera.